



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

2021

SOMMAIRE

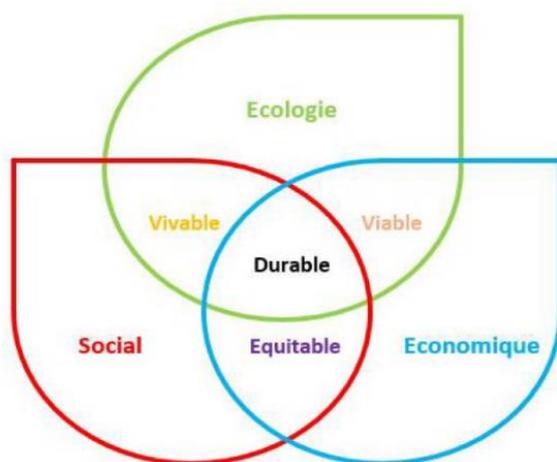
1 INTRODUCTION	2
2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3
3 LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT	3
3.1 Protection de la ressource.....	3
3.2 Traitements des déchets de chantier	7
3.3 Dynamique de consommations responsables.....	7
3.4 Éducation à l'environnement.....	10
4 LES OBJECTIFS 2022	11
4.1 Création d'une charte.....	11
4.2 Finalisation SDAEP et mise en place PPI.....	11
4.3 Démarche PGSSE	12
4.4 Radio relève	12
4.5 Maitrise énergétique	12

1 INTRODUCTION

Le Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987).

Le développement durable cherche à concilier les trois domaines suivants :

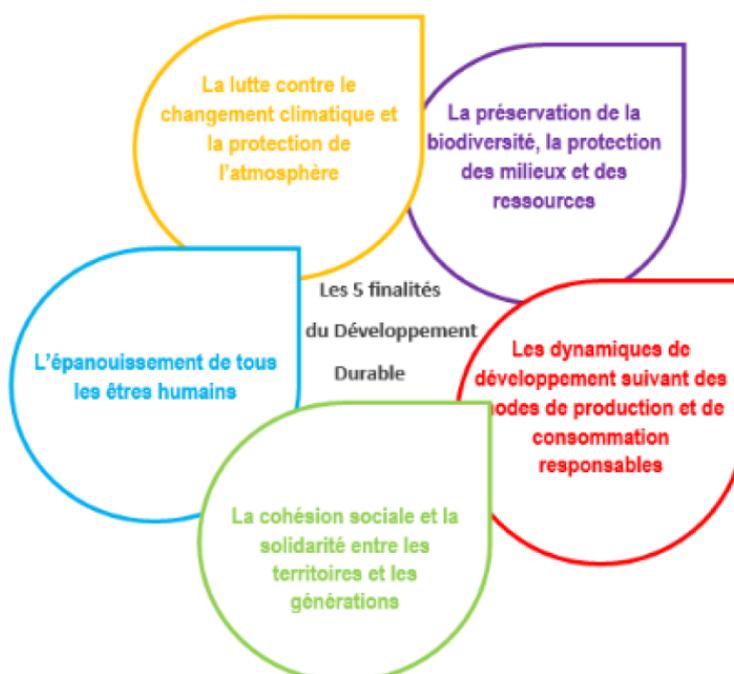
- Qualité environnementale : préservation de l'environnement et des ressources,
- Équité sociale : santé, habitat, éducation, insertion, équité intergénérationnelle,
- Efficacité économique : création de richesse, amélioration des conditions de vie matérielles.



Le S2e77 souhaite élaborer un rapport sur le développement durable afin de donner davantage de lisibilité sur les améliorations continues qu'il porte dans ce domaine.

Il aborde les actions entreprises dans les 5 finalités du développement durable, et s'intéresse à la fois aux actions portées sur son territoire ainsi que celles mises en œuvres au sein du syndicat.

LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les élus du S2e77 souhaitent mener une politique de projets volontaristes, couvrant les 3 composantes majeures du développement durable : les volets environnementaux, sociétaux et économiques.

Les grands principes sont déclinés au quotidien, dans les missions opérationnelles, grâce aux outils de commande publique qui prévoient le respect de la norme ISO 14001 et des exigences qui sont appliquées à l'ensemble des prestataires intervenant sur le patrimoine du S2e77.

Le programme de management environnemental s'articule autour d'actions concrètes portant sur :

- la protection de la ressource, la limitation et la prévention des pollutions.
- le maintien en bon état du patrimoine, une politique de renouvellement du réseau pour réduire les fuites, l'amélioration du rendement et un SIG performant.
- une meilleure insertion paysagère des ouvrages techniques, l'amélioration de l'aspect visuel des installations.
- la gestion des déchets de chantiers, le recyclage des matériaux de construction.
- le recours à des énergies renouvelables (photovoltaïque, turbine hydroélectrique...).

Le partenariat avec les différents exploitants répond lui aussi à ce haut niveau d'exigences.

Le développement durable fait partie des valeurs indissociables des actions que mène le S2e77 pour un service public de qualité, au profit de ses 115 000 consommateurs.

3 LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT

3.1 Protection de la ressource

Protéger les périmètres de captages

Afin de préserver la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable, des arrêtés préfectoraux instaurent des périmètres de protection autour des captages.

Les activités potentiellement polluantes peuvent être interdites ou réglementées.

Plusieurs procédures de DUP de nos forages sont en cours, elles se concluront par un arrêté préfectoral.

Captages S2E77	DUP PP					
	Volet technique		Volet administratif			
	Etudes préalables	Rapport hydrogéologue	Dossier de consultation administrative	Parcellaire	Enquête publique	Arrêté EP
Amillis 1 et 2	Fait	Fait	En cours	T2 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023
Beautheil 1 et 2	Fait	Fait	En cours	T2 - 2022	T4 - 2022	T1 - 2023
Jouy-sur-Morin 1	Fait	En cours	T2 - 2022	2023	2023	2023
Montceaux-les-Provins	En cours - Travaux T1 2022	T2 - 2022 (M. Bouton)	T4 - 2022	2023	2023	2023
Saint-Martin-des-Champs	En cours - Création forage à définir	T4 - 2022 (M. Bouton)	T1 - 2023	2023	2023	2023
Saint-Rémy-de-la-Vanne (Les Lisses)	Fait	Fait	Fait	Fait	En cours, T2 - 2021	T2 - 2022
Verdelot 3 (Le Mont)	Fait	Fait	Fait	Fait	En cours, T2 - 2021	T2 - 2022
Villiers-sur-Seine - Champvallon	Fait	Fait	En cours, T2 - 2022	2022	2022	2023
Chatenay sur Seine	En cours - Etude 2022, attente saison favorable	T4 - 2022 (M. Gaillard)	2023	2023	2024	2024
Jaulnes	Fait	En cours	2023	2023	2023	2024
Noyen-sur-Seine - ex communal	Fait	En cours	2022	2023	2023	2023

Par ailleurs, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable a été identifiée comme un objectif prioritaire du S2e77 ;

Mener une politique de protection de la ressource en eau

Le S2e77 est entré en 2020 dans une démarche de protection et reconquête de la qualité de ses captages. en signant le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de protection des ressources en eau de l'est Seine-et-Marnais avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et d'autres partenaires.

Sur les Zone Prioritaire d'Action (voir carte) ont lieu deux types d'actions :

- Non Agricoles : accompagnement des communes au Zéro Phyto, à l'assainissement et à la gestion des activités industrielles.
- Agricoles : suivi des pratiques et accompagnement au changement (réduction des intrants, soutien à l'agriculture biologique, promotion de systèmes agro-forestiers et de pratiques alternatives). Les plans d'actions sont menés en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île de France, choisie comme prestataire, et avec les agriculteurs du territoire, dont la mobilisation est essentielle.

En agissant en amont, il sera possible de limiter les pollutions diffuses et d'améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.



l'eau nous tient à cœur

AGRICULTURE ET RECONQUÊTE DES CAPTAGES

Dans le cadre de son Contrat Territorial Eau et Climat*, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et d'autres partenaires, le S2e77 s'est engagé dans une démarche de protection et reconquête de la qualité de ses captages. Les plans d'actions sont menés en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île de France, choisie comme prestataire, et avec les agriculteurs du territoire, dont la mobilisation est essentielle.

Réunion d'informations et de formation

En salle : qualité de l'eau et animations techniques autour, par exemple :



- Des cultures à Bas Niveau d'Intrants comme le chanvre, culture peu exigeante en azote et pesticides,
- Du soja qui permet de varier l'assolement et fixe l'azote dans les sols,

• Des cultures associées au colza qui « trempent » les ravageurs du colza par confusion visuelle tout en limitant le travail du sol et l'enherbement.



- Techniques de désherbage mécanique,
- Recherche des modalités agroécologiques optimales,
- Recherche de filières (exemple du chanvre pour la construction, l'habillement...)

Journées techniques «Tour de plaine»

Dans les champs : observation et échanges autour des pratiques de fertilisation, de désherbage, de choix des cultures, d'itinéraires techniques, de difficultés rencontrées...



Conseil



A la ferme : accompagnement personnalisé de l'agriculteur(trice) pour l'adaptation de ses pratiques (utilisation d'intrants, assolement...) et le choix de ses modes de production (agriculture raisonnée, biologique ou de conservation des sols).

Expérimentation et suivi

- Prélèvement de « carottes » de terre pour connaître la quantité d'azote dans les sols, avec la constitution de réseau de suivi. L'objectif est de tenter de comprendre le comportement de l'azote dans le sol.
- Analyse des drains agricoles
- Suivi régulier de la qualité de l'eau des captages.



Communication

EN SAVOIR PLUS

www.s2e77.fr



Lettres d'information aux agriculteurs, salons, forums, site internet du S2e77...

Actions non agricoles

Accompagnement des communes au Zéro Phyto, suivi de l'assainissement, gestion des activités Industrielles.



* Fin 2020, le S2e77 a signé le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de protection des ressources en eau de l'est Seine-et-Marne. Ce CTEC est une démarche de protection et de reconquête de la qualité des captages afin d'assurer aux usagers un service de l'eau optimum en préservant la ressource et la biodiversité. Ce contrat a été signé par le S2e77, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et Eau de Paris.

3.2 Traitements des déchets de chantier

Le titulaire d'un marché de travaux doit garantir l'élimination des équipements, pièces et déchets déposés dans le cadre de ses prestations.

Le tri sélectif est imposé sur les chantiers qui disposent ainsi, au minimum, de 3 bennes différentes pour les déchets métalliques, les cartons et plastiques mélangés et les gravats.

Au stade des appels d'offres, chaque entreprise détaille dans son mémoire technique, les modalités d'évacuation et de traitement des déchets, dans le respect de la législation en vigueur, en particulier :

Tous les produits issus des travaux, quelles que soient leur nature et leur composition (liquide, solide, etc.), doivent ainsi être repris, puis évacués et faire l'objet d'un traitement approprié.

Ils sont immédiatement évacués dans des bennes, par type de matériau, au fur et à mesure du déroulement des travaux, sauf exception éventuelle (en cas de revalorisation in situ par exemple).

L'entreprise de travaux doit pouvoir, à tout moment, indiquer l'exutoire final des produits évacués, par la fourniture des bons d'enlèvement pour les déchets industriels banals et les bordereaux de suivi des déchets industriels dangereux qui sont ensuite archivés dans le Dossier des Ouvrages Exécutés à la réception du marché.

Pour tous travaux effectués, les quantités de produits prises en compte sont déterminées par les bons de pesée de la décharge et/ou du centre de traitement agréé retenu.

3.3 Dynamique de consommations responsables

1. Dématérialisation des Actes Administratifs

- dématérialisation de l'envoi des dossiers aux élus des bureaux et comités syndicaux :

Transmission des convocations et pièces aux différents élus par mail depuis plusieurs années

- dématérialisation des actes du contrôle de légalité

Transmission de l'ensemble des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Ce dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service garantissant une plus grande efficacité et réactivité de l'administration.

Cela représente une économie de traitement, d'affranchissement sans compter les consommables (feuilles de papier en grande quantité, enveloppes et les toners des copieurs)

2. Mise en place de l'agence en Ligne de la Régie SNE 77

Ouverture de l'agence en ligne en avril 2021



- traitement des abonnements, des mensualisations sans édition
- possibilité de règlement par Carte Bleue en ligne et donc limiter les règlements par chèque



3. Limiter les éditions, les envois papier et favoriser les mails

Chaque service veille à limiter les éditions et priorisé les envois par mail.

4. Réalisation d'une construction durable

Réalisation d'une extension d'environ 88 m² pour la création d'une salle de réunion et d'un réfectoire.

- Cette construction offre de fortes performances thermiques
 - besoin en énergie inférieur ou égal à 40kWh/m²/an
 - coefficient d'étanchéité est ramené à 0.40 pour 0.60 en RT2012
 - Une isolation renforcée en toiture qui s'inscrit au-delà des attendus de la RE2020
 - Système de chauffage par pompe à chaleur

La combinaison du complexe d'isolation et de la source de production de chaleur permet d'atteindre une performance thermique en écho à la future réglementation énergétique, le tout certifié.

- Le système constructif choisi présente une très faible empreinte carbone

Ensemble constructif	30.00 t
Pièces métalliques (IPE)	1.30 t
Bardage stratifié	1.25 t
Isolant PU	0.50 t
Menuiserie PVC, cadres et divers (EPDM, film...)	0.90 t
Bois - Laine de bois	26.05 t



5. Achat de pompes économiques

Achat de pompes rentrant dans les critères d'opérations d'économie d'énergie. Ces économies sont récompensées par les pouvoirs publics de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) dont l'unité de compte est le kilowattheures cumulé et actualisé (le kWh Cumac) signifiant que l'économie d'énergie est mesurée par avance en kWh sur toute la durée d'utilisation prévue de l'équipement.

Ces pompes permettent l'obtention et la valorisation de Certificats d'Economies d'Énergies.



3.4 Éducation à l'environnement

Le S2e77 a la volonté de communiquer avec les acteurs du territoire et de sensibiliser le grand public. C'est pourquoi, il a participé du 8 au 13 novembre 2021, au Forum des « Ressources naturelles » qui s'est tenu à Provins : Le S2e77 était présent avec un stand en libre accès explicitant son action et son engagement pour la protection de la ressource en eau avec la mise en œuvre de plans d'actions en liens avec les agriculteurs. 46 classes et groupes d'élèves sont venus sur l'exposition et aux ateliers ainsi que de nombreux adultes et leurs familles.

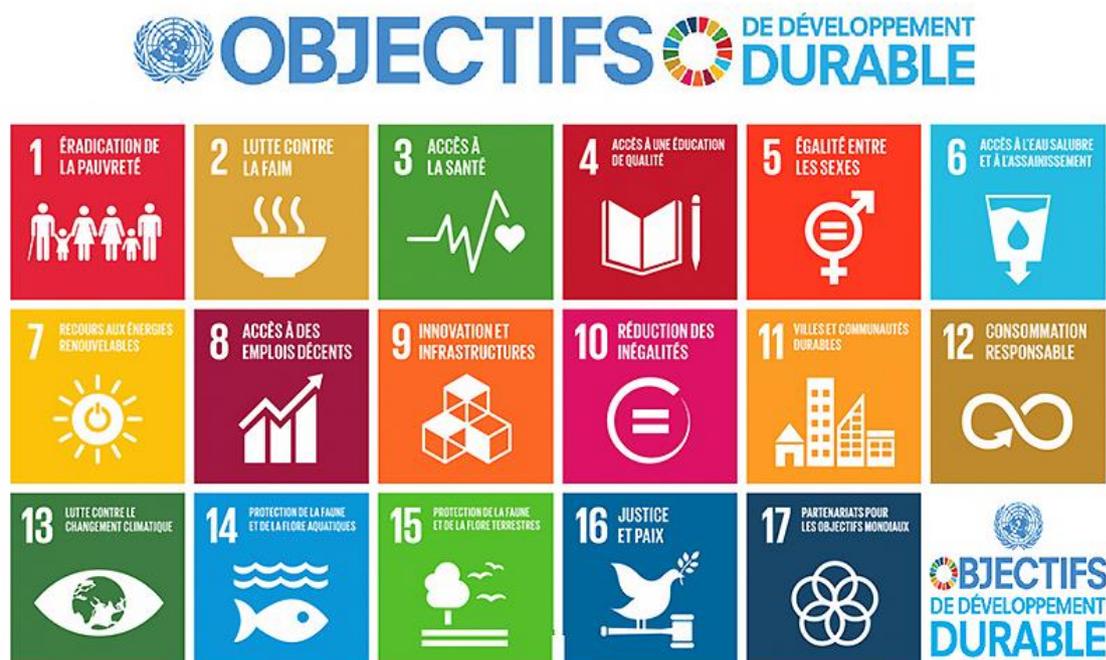
Un atelier a également été réalisé en coanimation avec un agriculteur et une agricultrice. Cinq classes, du CE2 à la 4^e, ont pu découvrir l'importance de la protection de la ressource en eau et les différents leviers agricoles susceptibles d'être mobilisés en ce sens. Il est par exemple possible de varier les assolements, de désherber ses champs mécaniquement ou encore d'utiliser des nouvelles technologies pour réduire l'utilisation de phytosanitaires. Ainsi, les enfants ont pu mieux saisir la complexité d'une activité agricole impactant l'eau de la nappe phréatique jusqu'au robinet.



4 LES OBJECTIFS 2022

4.1 Création d'une charte

Mise ne place d'une charte pour répondre aux objectifs du développement durable



4.2 Finalisation SDAEP et mise en place PPI

Lancés en 2019 à l'initiative des Communautés de Communes, les Schémas Directeurs Alimentation en Eau Potable du Proveninois et Bassée Montois se poursuivent sous la direction du S2e77.

Ces schémas directeurs sont des outils réglementaires et primordiaux pour définir, concevoir, chiffrer et planifier les actions et investissements nécessaires pour assurer un service public d'eau potable fiable, continu et performant sur les années à venir. Il permet aussi d'anticiper et prévoir les solutions pour répondre aux enjeux futurs. Le schéma directeur permet d'analyser le fonctionnement hydraulique du système d'alimentation en eau potable, d'identifier les anomalies et insuffisances, de définir les éventuels aménagements et de proposer des solutions pour satisfaire, de manière sécurisée, les besoins actuels et futurs en quantité et qualité.

Réalisé sur 4 ans, de 2019 à 2022, le schéma directeur est décomposé en 4 phases d'études :

- Phase 1 : réalisation de l'état des lieux du patrimoine (réseaux, ouvrages), visites et diagnostics des équipements, création du plan informatique des réseaux, étude des besoins actuels et estimation des besoins futurs en eau potable,

- Phase 2 : étude du fonctionnement actuel du système d'alimentation, pose de capteurs permettant d'enregistrer son fonctionnement, création d'une modélisation hydraulique, diagnostic de la situation actuelle et recensement des éventuelles problématiques,
- Phase 3 : réalisation d'une campagne de recherche de fuites,
- Phase 4 : analyse du fonctionnement du système d'alimentation en situation future, prise en compte des projets démographiques, propositions d'améliorations techniques, estimation prévisionnelle des travaux.

Courant septembre, les comités de pilotage des deux schémas directeurs se sont réunis. Composés d'élus, ces comités étudient les propositions techniques des bureaux d'études.

4.3 Démarche PGSSE

Travail pour la mise en place de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaires des eaux (PGSSE)

Un PGSSE peut être mis en œuvre selon 4 phases :

- Etat des lieux fonctionnel et organisationnel des services d'eau
- Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés aux services d'eau
- Elaboration du plan de gestion
- Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion dans un processus d'amélioration continue.

4.4 Radio relève

Le déploiement de la radio relève sur les communes en régie permet :

- Pour le consommateur, de supprimer tout dérangement à son domicile pour le relevé de l'index et toutes les évaluations de consommations sur les factures intermédiaires. De plus, il offre des services complémentaires, comme l'alerte en cas de fuite ou de surconsommation.
- Pour le service de l'eau, d'avoir une connaissance exacte des consommations globales et favorise ainsi la maîtrise des fuites et la gestion patrimoniale des canalisations.

En outre, cet équipement permet des gains de productivité, sans pour autant supprimer les équipes associées au relevé et nécessaires pour la maintenance,

4.5 Maitrise énergétique

Réflexion sur l'acquisition de véhicules électriques.